

Conseil d'administration Séance du 26 novembre 2020

Délibération n° 2020-37

Remplacement d'un membre du cinquième collège à la commission des interventions

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le décret du 6 juillet 2020 relatif à la composition du gouvernement ;
- ▶ **Vu** la décision du 21 octobre 2020 du président de l'Assemblée nationale de nommer Mme Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

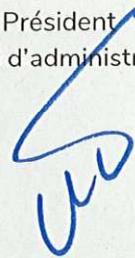
Madame Laurence Maillart-Méhaignerie est nommée membre de la commission des interventions, en tant que représentante du cinquième collège, en remplacement de Madame Barbara Pompili.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,



Thierry BURLOT